

PLAN DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION

Mis à jour le 27 mai 2020 suite à la publication des fiches sanitaires par le Ministère du Travail

Avertissement : ce document est proposé à titre facultatif par la CNAIB-SPA ; il est mis en place à l'initiative de l'employeur dans le cadre de sa démarche de prévention des risques (L 4121-1 et L 4121-2 du Code du Travail). Il convient d'appliquer en priorité les consignes de sécurité émises par le ministère de la santé et le ministère du travail. Vous pouvez également consulter avant la reprise du travail le service de santé au travail, l'unité départementale de la DIRECCTE ou/et un ingénieur conseil de la CARSAT.

- Suivre les recommandations et utiliser les produits désinfectants précisés dans le protocole national de déconfinement (publié le 9 mai 2020 par le Ministère du Travail) ! Virucide ou produit contenant un tensio actif ou alcool à 70° ou eau de javel.
- Pour le nettoyage et la désinfection des locaux et des sols, utiliser un matériel de protection adéquat (gants jetables, blouse, masque normé, lunettes ou visière, charlotte).
- Afficher à l'accueil, la caisse, dans les sanitaires, les cabines, le local pause, l'espace de stockage le protocole et la périodicité du nettoyage et de la désinfection.

REGLES DE NETTOYAGE DES LOCAUX, SOLS ET SURFACES

- Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...).
- Ne pas utiliser d'aspirateur
- Le lavage et la désinfection humide sont à privilégier :
 1. Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces désinfectées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...
 2. rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un bandeau de lavage à usage unique
 3. laisser le temps de sécher
 4. Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail, aérer la pièce quand c'est possible. Attendre de préférence plusieurs heures avant de Désinfecter les surfaces du poste occupé par le salarié malade (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte...). Utiliser pour cela des lingettes imbibées du produit de nettoyage habituel, en portant des gants de ménage jetables se laver les mains dès le retrait des gants
- Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés

PLAN DE NETTOYAGE EN INSTITUT DE BEAUTE ET SPA

- Proscrire l'utilisation des vestiaires collectifs. Les vestiaires sont à utilisation strictement individuelle et doivent être désinfectés quotidiennement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes sanitaires : gels hydro alcooliques, produits de nettoyage et d'entretien usuels, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, équipements de protection individuelle etc.
- Désinfecter les sols avec un linge humide et un désinfectant adapté
- Nettoyer les sols une fois par jour au minimum en utilisant les produits de désinfection adéquats. Prohiber l'usage de l'aspirateur. Si toutefois son usage est indispensable, l'utiliser en dehors de la présence des clients, avec l'équipement de protection adéquat (blouse, masque, visière ou lunettes, charlotte) et en présence de nombre restreint de salariés en responsabilité du nettoyage. Selon les recommandations de l'INRS, il est à noter que l'utilisation d'aspirateur n'est recommandée que si ce dernier est muni d'un filtre HEPA : High Efficiency Particulate Air (filtre retenant les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur).
- Débarasser les locaux des meubles et objets superflus y compris les magazines

PLAN DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION

Mis à jour le 27 mai 2020 suite à la publication des fiches sanitaires par le Ministère du Travail

- Dans la mesure du possible, laisser les portes ouvertes pour limiter les contacts avec les poignées. **Si les portes restent fermées : désinfecter les poignées de portes après chaque entrée et sortie.** Les portes coupe-feu doivent rester fermées.
- Désinfecter les rampes d'escalier
- Désinfecter régulièrement (au minimum deux fois par jour) les espaces de circulation y compris, selon les cas, les autres espaces utilisés par le personnel (vestiaires, sanitaires, stock...).
- Utiliser des lingettes désinfectantes et autres produits désinfectants mis à disposition
- Utiliser du linge jetable ou renouveler les serviettes et le linge en contact direct après chaque cliente (lavage à haute température : 60°)
- Porter des blouses à usage unique ou blouse lavable à 60° ou 2 blouses par esthéticienne afin de disposer d'une blouse pour chaque journée, la blouse ne sort pas de l'établissement.
- Pour les soins esthétiques en contact avec le/la client(e) (massages du corps) il convient de porter un tee-shirt et non une blouse, dans ce cas l'esthéticienne change de tee-shirt entre chaque client(e).
- Mettre à disposition des serviettes et papiers à usage unique dans les sanitaires et dans les cabines
- Afficher et respecter des règles d'utilisation des WC, avec usage de lingettes désinfectantes sur les poignées et divers équipements touchés. Après chaque utilisation, il conviendra de se nettoyer et désinfecter les mains.
- Séparer le linge sale du linge propre de façon qu'il ne soit pas entreposé dans la même pièce.
- Se laver après chaque prestation les mains, les ongles, les bras éventuellement le visage, même si vous ne portez pas de moyens de protection, avec du savon ou du gel hydro-alcoolique (compléter avec une crème hydratante)
- Utiliser des poubelles fermées ; utiliser un conteneur spécialement adapté aux objets souillés, coupants ou piquants afin d'éviter toute blessure ou contact potentiellement contaminant.
- Vider les poubelles en portant des gants réservés à cet usage.
- Nettoyer et désinfecter, les instruments, les postes de travail après chaque prestation (sol, mobilier, outils, appareils, linges)
- Pour les spas seuls les espaces individuels (balnéo, hammam, jacuzzi, sauna, douche...) sont maintenus ; ils doivent être désinfectés complètement après chaque client.
- Désinfecter régulièrement (au moins deux fois par jour) les surfaces : comptoir, ordinateurs, terminal de paiement électronique
- Aérer régulièrement les locaux par ouverture des fenêtres (éviter si possible l'utilisation ventilateurs et de la climatisation)
- Changer de gants entre chaque prestation. Se désinfecter les mains avant de mettre des gants ; faire de même après les avoir retirés en fin de service
- Compléter systématiquement le registre de suivi et de contrôle des procédures de désinfection
- *Afficher sur chaque poste de travail après utilisation « POSTE DE TRAVAIL A DESINFECTER » ou « POSTE DE TRAVAIL DESINFECTE »*